

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 30 septembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

N°2025/DELIB/060

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
*Attribution d'une
subvention
exceptionnelle au Club
Canin Camaret-
Travaillan*

Rapporteur :
Chantal BERGEL

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, et Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Jean-Baptiste SAVIN et Jean-François NORMANI.

Considérant la désignation de Madame Chantal BERGEL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Le Club Canin Camaret - Travaillan a été retenu par la Société Centrale Canine pour organiser le Championnat Régional les 18 et 19 octobre 2025.

Ce Championnat Régional permettra aux concurrents d'acquérir des points pour participer au Grand Prix de France classes 1 et 2 et pouvoir prétendre aux sélections pour le Championnat de France pour les classes 3.

Pour pallier les dépenses engagées à l'occasion de cette manifestation, la présidente du Club Canin Camaret - Travaillan sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Vu le budget communal,

Vu la commission des finances réunie le 24 septembre 2025,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accorder le versement à l'Association « Le Club Canin Camaret - Travaillan », d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350€.
- Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Chantal BERGEL,
Secrétaire de séance



Publié le : 09 OCT. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 08 OCT. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

